



INFOS AEDZRP n° 205 NOVEMBRE 2024

<http://www.aedzrp.com>

[aedzrp44@gmail.com](mailto:aedzrp44@gmail.com)

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

## RASSEMBLEMENT devant la sous Préfecture 2 Novembre 2024



A l'appel du collectif, soutenu par l'association nationale "les amis de la terre", exigeant la mise aux normes du site YARA suite à la décision des dirigeants de YARA France de licencier 139 salarié.es, un nouveau rassemblement s'est tenu le samedi 2 novembre 2024 devant la sous-préfecture de Saint Nazaire.

Plusieurs dizaines de citoyen.nes réclamant la transparence étaient réunies.

Quelques extraits de l'intervention de la Présidente de l'AEDZRP:

"Le 14 octobre 2023, pour la seconde année, nous étions rassemblé.es devant ce même bâtiment, pour demander à nouveau à l'État de contraindre réellement l'industriel YARA à mettre son site de Montoir de Bretagne aux normes requises en procédant à une suspension administrative de l'établissement jusqu'à satisfaction des exigences.

Procédure protégeant les salarié.es et leur permettant de percevoir leur salaire tout au long de l'arrêt de la production.





Ce 14 octobre 2023, qui aurait pu imaginer que le cynisme et le mépris de la direction de YARA iraient jusqu'à annoncer 2 semaines plus tard, froidement et sans concertation avec les intéressés, l'arrêt définitif de la production, le projet de transformer la zone en site de stockage avec à la clé 139 (?) licenciements ???

La TRANSPARENCE qui est requise, c'est AVANT le communiqué de presse, c'est AVANT la CSS annuelle et on ne le souhaite pas mais c'est aussi au moment de l'accident.

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand vous recevez une délégation de notre collectif le 10 janvier 2024 et passez sous silence l'audit mené par la Direction Générale de la Prévention des Risques le 19 décembre 2023 sur le site de YARA ???

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand apprenant par les Médias le 13 février 2024 l'existence de cet audit et sa future présentation aux élus le 23 février 2024, nous sollicitons la possibilité d'être présent.es et que vous ne daignez même pas nous répondre ?



- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand le 29 mars 2024 vous communiquez dans les heures qui suivent la panne électrique survenue sur le site en focalisant sur les rejets d'azote dans la Loire mais en omettant bien d'aborder les vraies inquiétudes à savoir : la montée en pression du bac d'ammoniac et le réchauffement de la cuve de nitrate d'ammonium ??? Nous apprendrons ces éléments grâce au compte-rendu du SDIS ...

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand répondant le 25 juin 2024 à notre courrier du 15 mai 2024, vous justifiez de ne pas publier les informations demandées pour "raison de sûreté" alors que nous ne sollicitons rien d'autre que de connaître la nature des différentes mesures qui seront prises et leur calendrier ?

La diffusion de l'ensemble de ces éléments ne nous paraît pas de nature à mettre en péril la sûreté d'un site dont l'état de dégradation à lui seul suffirait pour y parvenir ...



- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand vous prenez le 31 juillet 2024 un arrêté autorisant l'industriel YARA à évacuer son ammoniac par bateau assorti de multiples mesures de précaution (ce qui est plutôt rassurant) mais vous omettez dans la liste des personnes à prévenir du moment de cette procédure le Maire de la commune ainsi que la population ???

Il faudra que le Maire vous sollicite pour être mis dans la boucle, quant à la population elle restera totalement ignorée !

Il est vrai que cette évacuation se fera en mode express ... Moins d'une semaine après la publication de l'arrêté ... entre le 05 et le 08 août 2024 ... encore une preuve de grande TRANSPARENCE ...

**Un an après l'annonce de l'arrêt de la production sur le site de Montoir de Bretagne et sa transformation en une zone de stockage la plus grande opacité demeure.**

**Ce qui préoccupe aujourd'hui la population c'est ce qui sera stocké demain :**

- quel type d'engrais ? avec quelle teneur en nitrate d'ammonium ?
- en quelle quantité ? leur provenance ?

- dans quelles conditions de stockage? Plus aucun bâtiment actuel ne respectant les normes ...

**Avec un voisinage du site qui pourrait accueillir dans un avenir proche 3 sites supplémentaires potentiellement classés Seveso ...**

**Autant de questions pour lesquelles Monsieur le sous-préfet vous devez d'obtenir des réponses claires, précises et programmées dans le temps auprès de la direction de YARA dont malheureusement la malhonnêteté n'est plus à démontrer !**

**Autant de réponses attendues par toutes celles et ceux présent.es aujourd'hui avec la plus grande TRANSPARENCE de votre part !**

**Sans TRANSPARENCE, pas de confiance !!!**



**Le 6 novembre**, une vingtaine de militants attendaient devant la Mairie de Montoir-de- Bretagne les participant.es à la Commission de Suivi de Site exceptionnelle.

**La situation de l'entreprise YARA sera une nouvelle fois examinée le 5 décembre prochain.**



**L'AEDZRP a déposé une contribution à l'enquête publique le 14 novembre 2024 sur le Projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CARENE**

**CLASSER LA PARCELLE ZB 80 (lieu-dit La Maison Noulet) en ZONE NATURELLE**

La CARENE a engagé une Enquête Publique sur les projets de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal .

Elle vise notamment à :

- clarifier certaines notions réglementaires et ainsi modifier des articles du règlement écrit,
- faire évoluer le règlement graphique.

Le 4 juin 2024, la direction de l'entreprise CHARIER décidait d'abandonner son projet de stockage de déchets inertes de la Carrière de la Maison Noulet estimant que le projet était peu adapté à sa feuille de route .

Nous prenons acte des engagements pris par la société en application de la Convention des Entreprises pour le Climat reconnaissant un laborieux cheminement depuis la brutalité des nouvelles réalités climatiques. Cette prise de conscience l'amenait vers la compréhension plus globale des enjeux planétaires et sur un choix d'affaire et de croissance recentré sur l'Humain et la Nature.

La carrière de la Maison Noulet est située sur la parcelle ZB 80 de la commune de Donges. Sa superficie est de 7 ha 48 a et 60 ca

Placée au sein du Parc naturel régional de la Brière, elle relève du site Natura 2000 « Grande Brière et marais de Donges ». Elle s'inscrit dans la zone de protection spéciale (ZPS) et tangente la zone spéciale de conservation (ZSC, qui a succédé au site d'intérêt communautaire - SIC

Elle a cessé son activité en 2004 et l'excavation s'est remplie d'eau. Le site est aujourd'hui un plan d'eau d'un peu plus de 4 hectares.

Depuis la fin de l'exploitation, un écosystème s'est créé. Un sentier de grande randonnée passe en rive; A proximité se trouve le site du bois Joubert (agriculture biologique et verger conservatoire de 64 espèces de pommes).

Nombreux ont été les Dongeaises et Dongeais, qu'ils - elles soient ou non revinois(e)s à intervenir dans le cadre des recours gracieux du 24 juillet 2023 et contentieux en date du 30 octobre 2023 déposés contre l'arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/179 en date du 26 mai 2023 autorisant la société Charier à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur ce site.

Toutes et tous insistaient pour que ce site soit préservé d'une activité industrielle présente ou future et qu'il soit "sanctuarisé" afin de le déclarer définitivement zone naturelle protégée (article R151-24 du Code de l'urbanisme).

A ces précédentes remarques, nous ajoutons les raisons suivantes:

- site remarquable propice à la bio-diversité,
- lieu calme (en dehors de tout trafic routier) appelant promenades, randonnées...
- réserve d'eau conséquentes permettant de répondre aux demandes en cas de sécheresse voire d'incendie

**Pour toutes ces raisons, nous demandons que cette zone soit déclarée zone naturelle protégée.**



**CONSTRUIRE UN MOUVEMENT PLUS LARGE. C'est ce que souhaite le collectif pour le maintien du bureau de poste à Donges et ailleurs.**

Les menaces qui pèsent sur l'avenir des bureaux de poste est toujours d'actualité.

Ne pas relâcher la pression, rester vigilants, c'est le mot d'ordre que nous affichions lors de nos différents rassemblements.

Des contacts sont pris. Une affaire à suivre. Une première rencontre s'est tenue le 21 novembre.



## **RENCONTRE avec les responsables du Collectif anti plate-forme de Campbon .**

### **De quoi s'agit-il ?**

Une surface d'entrepôt de 36 500 m<sup>2</sup>, 63 000 tonnes de produits combustibles entreposés, 568 869 m<sup>3</sup> de volume de stockage, 140 tonnes de produits dangereux pour l'environnement aquatique.

*Les risques liés à cette Implantation sont pour l'entreposage'*

- Le risque cocktail de toutes les substances stockées en cas de sinistre et les conséquences sur les habitants et l'environnement.
- le risque de contamination de la nappe phréatique, le Brivet et la Brière avec l'entreposage de produits dangereux pour l'environnement aquatique.

*Les risques liés au transport :*

- le trafic de camions sur la D17 passera à 324 par jour, sans compter les autres véhicules Augmentation du trafic sur les D16 et D100. Les routes communales des villages seront encore plus utilisées pour rejoindre les grands axes.

*Augmentation des accidents de circulation.*

- Danger pour les piétons, cyclistes et mobilités douces.
- le bruit à proximité du site et lié au trafic routier.
- la pollution atmosphérique avec l'augmentation de particules fines.

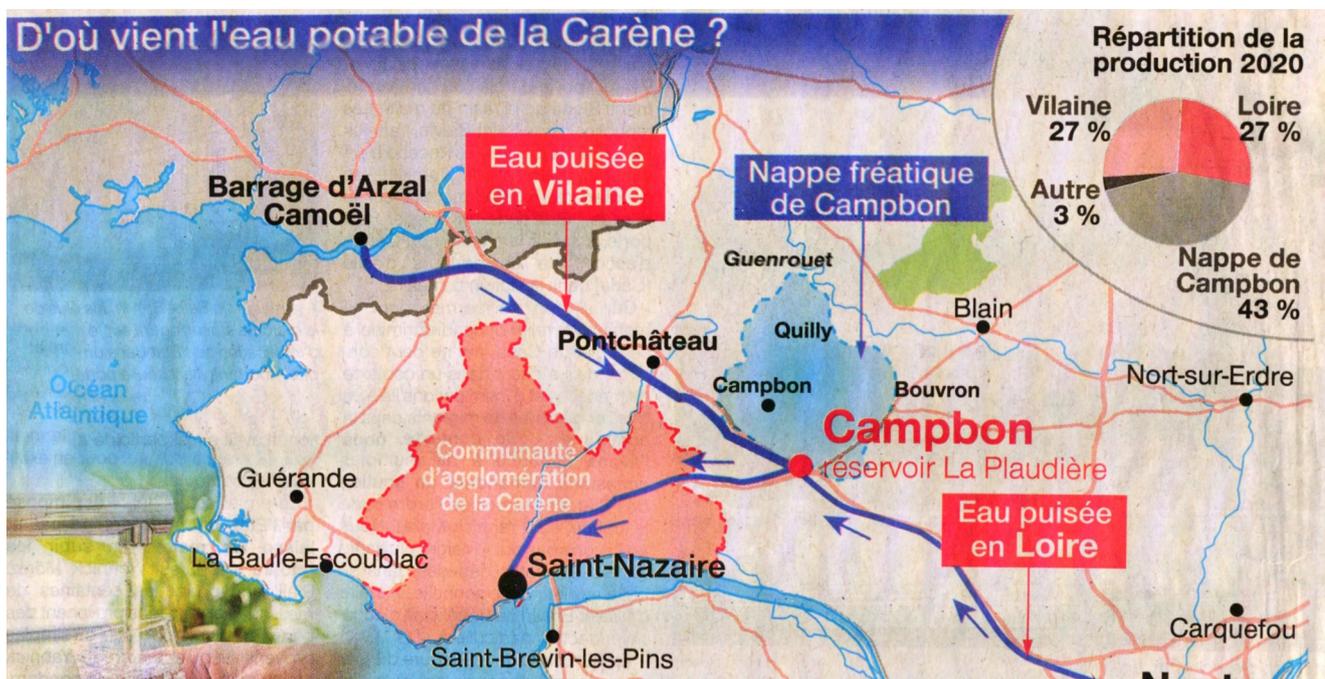
Alors que le dérèglement climatique exige une diminution croissante et urgente de l'usage des énergies fossiles, l'implantation d'une plate-forme logistique est un projet où seule la vision économique court terme veut nous être imposée alors qu'elle n'a aucun sens pour l'avenir. Le préfet n'a pas encore donné son accord.

### NOTRE EAU POTABLE EST PRECIEUSE, D'OU VIENT-ELLE ?

Vaste de 24 km<sup>2</sup>, la nappe de CAMPBON abrite au moins 100 millions de m<sup>3</sup> d'eau de bonne qualité assurait le directeur du cycle de l'eau à la CARENE (03/2023). L'eau du robinet que nous consommons provient pour 43 % de la nappe phréatique de CAMPBON, de la Loire (27%), de la Vilaine (27%).

Le combat que même le Collectif anti plate-forme de Campbon nous interpelle toutes et tous. Une pollution des eaux de la nappe phréatique, c'est tout le système de distribution qui est concerné.

L'implantation de cette plate-forme logistique est une situation sérieuse qui doit alerter les collectivités locales (communes ou groupements de communes) responsables de l'alimentation en eau potable.



**INVITATION: Projection du documentaire: "des cailloux dans la chaussure"**

**Samedi 23/11 à 14 h**

**Cinéma la Bobine - Pontchâteau.**

## **SOUTIEN AU MAIRE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE :** (message adressé le 19 novembre 2024)

Le mardi 28 novembre 2023, vous receviez un mail de menace de mort en Mairie. Vous aviez déjà été visé début octobre sur votre messagerie Facebook suite à vos multiples prises de position sur le dossier YARA condamnant notamment les manquements de l'industriel et les propos méprisants des directions du groupe YARA.

Votre engagement courageux à exiger la mise aux normes de l'entreprise dans l'intérêt des salarié(e)s, des populations et de l'environnement, votre présence aux différentes initiatives organisées localement pour faire entendre raison au représentant de l'Etat démontrent votre détermination.

L'auteur des faits a été interpellé. Il sera jugé le 22 novembre prochain devant le tribunal de Saint Nazaire.

Notre Association tient à vous assurer de sa solidarité et vous exprime son soutien indéfectible.



### **Etude de Zone : le compte n'y est pas !**

**AEDZRP, Association des habitants de Gron, LDH, VAMP ont refusé de participer au Comité d'Orientation Stratégique du 15 novembre.** Lire le communiqué de presse

*A Saint Nazaire, vendredi 15 novembre 2024.*

Nous participons à l'Étude de Zone depuis son lancement en octobre 2020.

Cette Étude n'existe que parce que nos associations l'ont exigé de l'État suite aux chiffres alarmants concernant l'état de santé des habitants de la Carène révélés par des diagnostics établis par l'ORS (Observatoire régional de la Santé) et par le Registre des cancers de Loire Atlantique en 2017 puis 2019.

Ces chiffres n'ont d'ailleurs cessé de se dégrader puisqu'en 2023, ils révélaient par exemple une surmortalité de 42% par rapport à la moyenne nationale pour les hommes de moins de 65 ans (38 % en 2019), surmortalité en augmentation et qui continue toujours à nous être présentée par les autorités comme la conséquence d'une surconsommation d'alcool et de tabac

Nous avons toujours été depuis le début de l'étude force de propositions parce que nous pensions que cette étude de zone n'aurait de sens que si elle mesurait de façon exhaustive et pérenne la réalité de la pollution industrielle. Force est de constater, qu'à part quelques aménagements, nos efforts ont été vains devant l'attitude de l'État et de son ancien représentant « *c'est moi qui paye, c'est moi qui décide* » et la résistance des industriels à fournir les éléments qui aurait permis ces mesures

Les mesures que nous propose la phase 3 sont pour nous incomplètes, partielles et non représentatives, tant en termes de durée que de localisation.

Ces mesures ne permettront pas d'établir un état des lieux significatif des pollutions que nous subissons et donc ne permettront pas à Santé Publique France de mener l'enquête épidémiologique sérieuse que nous réclamons depuis des années.

Nous ne nous pouvons pas continuer à cautionner une Étude dont nous considérons qu'elle ne mesurera pas la réalité de la pollution industrielle.

Nous souhaitons présenter nos remarques et propositions à travers une série de 3 slides à l'occasion de la réunion du Conseil d'Orientation Stratégique de ce jour.

Un refus nous a été opposé par les représentants de l'Etat et nous avons donc décidé de ne pas participer à cette réunion.

**Ces demandes que nous n'avons pu présenter au cours de ce COS, nous les avons faites parvenir à l'ensemble de ses membres et donc aux représentants de l'État qui dirigent cette Étude**

**A défaut de réponses positives de ces représentants d'ici la fin de l'année nous nous retirerons de cette étude de zone.**